

**Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Bilans révisés  
et prévisionnels d'aménagement et de construction au 30 juin 2002 -  
Avenant n° 6 au traité de concession -  
Modificatif à la délibération du 26 septembre 2002**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Le Conseil Municipal du 26 septembre 2002 a approuvé, dans le cadre des bilans révisés et prévisionnels de la ZAC Louise Michel, le bilan de clôture de l'immeuble I au 31 décembre 2002.

Il convient de rectifier cette erreur matérielle, le bilan de clôture de l'immeuble I étant en fait arrêté au **31 décembre 2001**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle date portant modification à sa délibération du 26 septembre 2002.

**«Mme Nicole WEINMAN** : C'est la position géographique du dossier qui m'amène à vous proposer quelque chose. Vous savez comme moi qu'il y a de plus en plus de rollers en ville, de gens qui aiment le roller, qui en font en famille. Un bon exemple c'est le chemin de Mazagan.

**M. LE MAIRE** : Initiative de la Municipalité que vous saluez.

**Mme Nicole WEINMAN** : Je salue cette initiative et je vous propose d'aller bien plus loin dans cette démarche puisqu'on a proposé l'autre fois de revoir un petit peu l'incohérence de certaines pistes cyclables qui nuisent quelquefois à la qualité du stationnement. Je ne sais pas dans quel sens le faire, mais on pourrait tout à fait imaginer qu'on puisse réaliser à moindre coût le tour de la Boucle depuis le chemin de Mazagan, vous longez la City, vous pouvez passer là sous le Pont Canot sans avoir à empiéter sur la voie publique, vous pouvez remonter vers la Trésorerie et là il n'y a qu'au pont Battant qu'il faudrait éventuellement sortir du chemin un petit peu protégé qu'on réserverait aux rollers et redescendre ensuite par le chemin des Sens jusqu'à Micaud, reprendre le pont de la République où là il y a le choix d'aller sur les berges du Doubs, ou de passer par le tunnel et de rejoindre à nouveau le chemin de Mazagan, ça vous ferait quand même une grande boucle de plus de 5 km qui serait à la fois réservée aux piétons, aux cyclistes et aux rollers, ce qui je crois réjouirait beaucoup de gens.

**M. LE MAIRE** : Je suis quand même assez surpris que vous nous félicitez. C'est une idée que j'ai eue pendant la campagne où j'ai vu des gars, des pompiers notamment, qui couraient près de l'ancienne Clinique Quichon, qui m'avaient apostrophé sur ces mots : «Monsieur le Maire, si vous êtes élu, mais vous le serez m'avaient-ils dit, merci, il faudrait que vous nous fassiez un coin pour courir». Et j'avais répondu que si j'étais élu, je le ferais. Effectivement nous l'avons fait et on l'a même éclairé.

Votre idée, je ne dirais pas qu'elle est géniale parce que Corinne TISSIER s'en préoccupe et que la boucle que vous évoquez pour les vélos et les piétons, elle existe déjà. Elle est quasiment terminée, de l'autre côté du Doubs elle existe.

**Mme Nicole WEINMAN** : Il faut peut-être l'expliquer aux rollers parce qu'on ne l'a pas vue cette piste-là.

**M. LE MAIRE** : Je suis surtout surpris que vous, Madame WEINMAN, qui êtes Conseillère Municipale et qui suivez attentivement ce dossier, vous ne sachiez pas que cette boucle existe. On devait même en inaugurer dernièrement un petit bout qu'on a été obligé de décaler, on a inauguré la partie tunnel sous la Citadelle l'année dernière, donc ce que vous évoquez existe déjà.

Je veux même aller plus loin, c'est que je sais que par rapport aux skates il y a des problèmes actuellement, que la piste de Chamars qui a un grand succès est trop petite. Je sais que le skate -moi je ne suis pas skateur dommage ça viendra peut-être-, correspond à un besoin des jeunes de cette ville, et quand je les vois sur le parking de la Mairie et qu'ils me disent «Monsieur le Maire vous nous la faites quand notre piste de skate, je leur réponds qu'on travaille dessus parce qu'effectivement les espaces verts ont travaillé avec des membres de mon Cabinet. On a des projets de chiffrage d'une nouvelle piste de skate» car je préfère qu'on organise une piste avec toutes les conditions de sécurité dans un endroit où ça ne pose pas de problèmes, de nuisances sonores, que de voir ça dans les rues de la ville où il est quand même un peu gênant de voir des jeunes en planche à roulettes passer au milieu des poussettes, des enfants et des personnes à mobilité réduite. Donc on travaille là-dessus. Votre idée n'est pas mauvaise d'autant plus que Corinne la met en place. Pour être franc Madame WEINMAN, c'est surtout vélos - piétons. On ira faire un tour ensemble si vous voulez en revenant de la Maison Colette avec Mme BRANGET.

**Mme Corinne TISSIER** : Juste une remarque par rapport à ce que vous dites. C'est vrai que les rollers posent un problème à l'heure actuelle au niveau loi puisqu'en théorie les rollers doivent être sur les trottoirs alors que les cyclistes doivent être sur la route et cela pose des problèmes parce qu'effectivement ce n'est pas tout à fait adapté. Donc il y a pour le moment une réflexion sur la loi.

Deuxième problème par rapport au tour de la Boucle du Doubs côté interne, elle ne sera pas adaptée aux rollers pour au moins une partie puisqu'on a des pavés. Mais on envisage des solutions notamment pour les cyclistes eux-mêmes, éviter une partie des pavés. Il y a quelque chose que vous avez dit en parlant d'une piste cyclable qui gêne le stationnement, et ça me fait un petit peu peur parce qu'on ne peut pas non plus cantonner les cyclistes autour de la Boucle, il faut aussi qu'ils puissent se déplacer dans la cité et il faut trouver un système qui permette le partage de la voirie.

**M. LE MAIRE** : On en est à la City, je vous le rappelle quand même et je voudrais féliciter Mme WEINMAN parce que parler des rollers alors qu'il s'agit de rectifier une date, de mettre 2001 au lieu de 2002, il fallait le faire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.*